

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/10-512-668 du 06/12/2010

MOUVEMENT NATIONAL ET INTERACADEMIQUE DES PERSONNELS ATOSS - RENTREE SCOLAIRE 2011

Référence : Note de service ministérielle DGRH n 2010-209 du 27 octobre 2010 publiée au BOEN n 43 du 25 novembre 2010

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs de service d'affectation des personnels Atoss -
Tous personnels Atoss (pour information)

Affaire suivie par : Personnels administratifs : Mme Sandrine Sauvaget (Tél 04-42-91-72-28)
Personnels techniques : Mme Noelle Vincent (Tél 04-42-91-7244)
Fax. : 04.42.91.70.06 e.mail. : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

1) La note de service ministérielle visée en référence règle les modalités d'organisation et le calendrier du mouvement national et du mouvement inter académique des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de santé pour la rentrée scolaire 2011.

Les personnes intéressées sont invitées à s'y reporter et à tenir le plus grand compte du calendrier des opérations figurant en annexe 2 de la note de service ministérielle sus-visée.

Le mouvement national concerne les personnels à gestion nationale :

- ▶ médecins de l'éducation nationale
- ▶ conseillers techniques de service social
- ▶ techniciens de laboratoire

Le mouvement interacadémique concerne les personnels à gestion déconcentrée :

- ▶ attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- ▶ secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- ▶ infirmier(e)s de l'éducation nationale
- ▶ assistant(e)s de service social
- ▶ adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- ▶ adjoints techniques de laboratoire des établissements d'enseignement
- ▶ adjoints techniques des établissements d'enseignement non décentralisés

N.B. : Le mouvement national des conseillers d'administration scolaire et universitaire a fait l'objet de la note de service ministérielle n° 2010-199 du 14 octobre 2010 publiée au BOEN n° 42 du 18 novembre 2010, et de la circulaire rectorale publiée au bulletin académique n°509 du 15 novembre 2010. Le serveur AMIA pour la saisie de vœux de mutation sera ouvert à compter du 6 janvier 2011 jusqu'au 27 janvier 2011.

2) Comme l'an dernier, les opérations de mutation des personnels Atoss s'effectueront **uniquement** sur le site internet AMIA à l'adresse suivante :

amia.orion.education.fr/amia/Amia

(connexion avec le NUMEN et la date de naissance)

3)

Calendrier de saisie des demandes	
ADAENES	du 23 novembre au 21 décembre 2010
SAENES	
MEDECINS	du 1 ^{er} février au 1 ^{er} mars 2011
CTSS	
TECHNICIENS DE LABORATOIRE	du 23 novembre au 21 décembre 2010
ADJAENES	du 11 janvier 2011 au 8 février 2011
INFIRMIER(E)S	
ASS	
ADJOINTS TECHNIQUES DE LABORATOIRE	
ATEC non décentralisés	

4) Je rappelle la procédure de confirmation de demande de mutation : comme pour le mouvement 2010, à l'issue de la période de formulation des vœux de mobilité, tout agent sollicitant une mutation doit à nouveau se connecter sur AMIA pour imprimer sa confirmation de demande de mutation. Les confirmations des demandes de mutation doivent être adressées par les personnels concernés, par la voie hiérarchique, à la DIEPAT du Rectorat, pour avis, selon le calendrier national (*annexe 2 de la note de service ministérielle*).

Si l'agent renonce à sa demande de mutation, l'imprimé de confirmation doit également être envoyé à la DIEPAT selon le même calendrier, signé et revêtu de la mention "annulation de la demande de mutation".

Signataire : Fabrice GERARDIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines